

Pour une ville **INNOVANTE, INCLUSIVE ET DURABLE**

PROGRAMME DE LÉGISLATURE
DU CONSEIL ADMINISTRATIF

2025–2030

MEYRIN

UNE VISION pour le Meyrin de demain, inclusif et durable

En tant que première partenaire de la population et pilier de notre système démocratique, une commune garantit les conditions permettant à chaque habitante et habitant de disposer des ressources pour mener sa vie, s'insérer dans la collectivité et envisager l'avenir avec confiance.

Aujourd'hui, dans un monde marqué par de multiples crises et de grandes incertitudes, ce rôle est plus important que jamais.

Conscient de cette responsabilité, le Conseil administratif a établi un programme de législature qui vise à renforcer encore davantage ce qui fait de Meyrin une ville unique : un lien social puissant, des infrastructures culturelles, sportives et socio-éducatives de qualité, des espaces paysagers valorisés, et une adaptation continue aux attentes des habitantes et habitants.

Dans les cinq ans à venir, le Conseil administratif souhaite ainsi placer la cohésion sociale au centre de son action, en adaptant encore mieux les prestations communales à la diversité des besoins individuels à chaque âge de la vie, dans un esprit permanent de solidarité et de justice.

Le Conseil administratif continuera également à faire de la durabilité un principe directeur, afin que l'aménagement du territoire réponde aux enjeux climatiques, que chacune et chacun puisse trouver sa place dans l'espace public, et que les équipements communaux demeurent en phase avec les besoins de la population selon les plus hautes exigences de qualité. La concrétisation du projet Cœur de cité, temps fort de la législature, permettra notamment de répondre à ces impératifs.





À travers un engagement constant en faveur de la transition écologique et énergétique, le Conseil administratif veillera en particulier à poursuivre les objectifs de réduction de 60% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et d'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050 fixés dans le plan climat cantonal, en déployant l'ensemble des mesures pour y parvenir.

Dans sa tâche, le Conseil administratif cherchera en permanence à capitaliser sur la participation et l'innovation émanant du riche tissu social et économique qui compose la Ville, ainsi que sur une administration exemplaire. Le Conseil administratif est en effet convaincu que c'est la bonne collaboration entre toutes les forces communales qui permettra à Meyrin de continuer à être une ville inclusive et durable dans les décennies à venir.

**Damien Baptiste
BOCCARD**

**Xhevrie
OSMANI**

**Laurent
TREMBLETT**

COMMENT LIRE CE PROGRAMME de législature ?

Dans le cadre de cette législature, le Conseil administratif a défini cinq axes d'action prioritaires. Chaque axe comprend six objectifs politiques à poursuivre d'ici 2030, soit 30 objectifs en tout. Pour les illustrer, 30 mesures sont indiquées à titre d'exemple. Ainsi, il ne s'agit qu'une partie des nombreuses actions que le Conseil administratif souhaite concrétiser. Afin d'assurer la lisibilité de son programme, il a renoncé à les lister de façon exhaustive.

En revanche, le Conseil administratif s'engage à publier des bilans de son action au milieu et à la fin de la législature. Ces bilans seront l'occasion de revenir sur l'ensemble des mesures déployées par la Ville et de porter un jugement sur l'atteinte des objectifs fixés dans le programme de législature.



MEYRIN, SOLIDAIRE À TOUTES LES ÉTAPES DE LA VIE

Les prestations garanties par la Ville sont nombreuses et leur qualité est reconnue bien au-delà des frontières communales.

Néanmoins, dans un contexte d'augmentation continue du coût de la vie, de fissure du lien social, de hausse des discriminations, de flexibilisation du monde professionnel et de vieillissement de la population, la nécessité de s'engager pour réduire les inégalités, lutter contre la pauvrisation et prévenir l'exclusion est plus pressante que jamais.

Le Conseil administratif est convaincu que le renforcement de la cohésion communale inclut tant l'amélioration de l'accès aux prestations sociales, socio-éducatives, sportives et culturelles, que la concrétisation des droits fondamentaux à un logement digne et à une alimentation adéquate.

En parallèle, il veillera à renforcer l'accompagnement des habitantes et habitants dans leurs étapes de transition de vie, qui peuvent être des moments de plus grande vulnérabilité. Ainsi, le Conseil administratif déploiera des mesures ciblées à l'attention des familles en difficulté, des jeunes en rupture et des seniors.



Objectifs

1.1 Diversifier les solutions d'accueil extra-familial et développer des mécanismes de soutien à la parentalité afin de concilier vie professionnelle-privée et améliorer l'égalité hommes-femmes

1.2 Proposer aux Meyrinoises et Meyrinois une offre alimentaire locale, durable et abordable financièrement

1.3 Accroître l'offre de logements abordables sur le territoire communal et améliorer l'accès au logement pour les personnes en situation de vulnérabilité

1.4 Lutter contre la précarité en renforçant l'accessibilité aux prestations sociales, soutenir l'autonomie et prévenir l'isolement des seniors, et combattre toutes les formes de discrimination

1.5 Renforcer l'accompagnement des Meyrinoises et Meyrinois dans leur insertion professionnelle, en développant le partenariat avec les acteurs publics et privés de l'emploi

1.6 Faciliter l'accès à la culture et la pratique du sport à tous les âges, en déployant une offre accessible et variée

Exemples de mesures

→ **Mise en place** d'un dispositif d'encouragement des entreprises meyrinoises à financer des places de crèche

→ **Soutien** à la mise en place d'un système alimentaire durable et territorial

→ **Définition** et concrétisation d'une stratégie d'acquisition foncière en collaboration avec la Fondation Nouveau Meyrin

→ **Concrétisation** du plan d'actions «enfance, jeunesse et familles», et définition d'un plan d'actions dédié aux seniors

→ **Augmentation** des partenariats de l'Antenne Objectif Emploi avec les entreprises locales

→ **Mise en place** d'un dispositif de soutien financier aux moins de 25 ans pour la pratique d'activités sportives et culturelles

→ **Soutien** aux clubs sportifs dans la recherche de solutions pour répondre à la demande

AXE N°2

MEYRIN, ACCUEILLANTE, SÛRE ET RÉSILIENTE

Tous les jours, les Meyrinoises et Meyrinois se déplacent, se rencontrent et s'adonnent aux activités les plus diverses dans les espaces publics.

Toutefois, sans un engagement collectif pour les préserver et les améliorer, leur grande qualité actuelle se trouvera toujours plus menacée par les changements climatiques, la perte de la biodiversité, la congestion de la mobilité ou les incivilités en tout genre.

Le Conseil administratif entend ainsi garantir que les espaces publics demeurent des lieux de passage et de vie agréables, où tout le monde peut trouver sa place et se sentir en sécurité.

En cela, il s'engage pour des espaces publics plus conviviaux, où se déploient de la végétation, des accès à l'eau et des œuvres d'art, mais aussi plus animés, à travers l'organisation d'événements et l'installation de petites infrastructures diverses que chacune et chacun peut investir.

Pour ce faire, le Conseil administratif travaillera notamment de concert avec les propriétaires privés, en conditionnant les projets urbanistiques à des améliorations substantielles des espaces publics.



Objectifs

2.1 Valoriser les espaces publics en prenant systématiquement en compte la lutte contre les changements climatiques, accélérer leur arborisation afin de diminuer les îlots de chaleur, et préserver les milieux naturels ainsi que la biodiversité

2.2 Accompagner la transition de la mobilité, en favorisant les mobilités actives et durables ainsi que les transports publics, en apaisant le trafic sur les axes de transit et dans les quartiers, et en tendant à diminuer l'empreinte du stationnement en surface

2.3 Garantir la salubrité de l'espace public et améliorer la gestion des déchets, en favori-

sant leur diminution, leur tri ainsi que leur valorisation

2.4 Renforcer le sentiment de sécurité dans l'espace public de jour comme de nuit, en y accentuant la présence et la coopération des acteurs publics

2.5 Aménager de nouvelles infrastructures ludiques et sportives dans les quartiers, en s'assurant de leur qualité, leur inclusivité et leur diversité

2.6 Amener la culture sous toutes ses formes dans les quartiers, notamment par des manifestations renforçant le lien social

Exemples de mesures

→ **Définition** et concrétisation d'une stratégie de requalification des espaces publics et d'arborisation

→ **Réaménagement** de l'avenue Vaudagne et de la rue des Vernes et déploiement d'un Plan directeur communal des mobilités

→ **Mise en œuvre** du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets et actions de sensibilisation au tri

→ **Organisation** du déploiement de la police municipale 7j/7 et de correspondantes et correspondants de nuit

→ **Etude globale** et aménagement d'espaces de sport de proximité, y compris de deux work-out

→ **Réaménagement** progressif des places de jeux et de loisirs, et création d'une place de jeux d'eau

→ **Soutien** à l'organisation d'un festival de musique ou d'arts de rue

AXE N°3

MEYRIN, TERRITOIRE DURABLE, RAISONNÉ ET STRUCTURÉ

Première cité satellite de Suisse, Meyrin est aujourd’hui largement reconnue au niveau national pour son développement urbain exemplaire et la qualité de son bâti, ce qui englobe les nombreux équipements publics construits à travers les décennies.

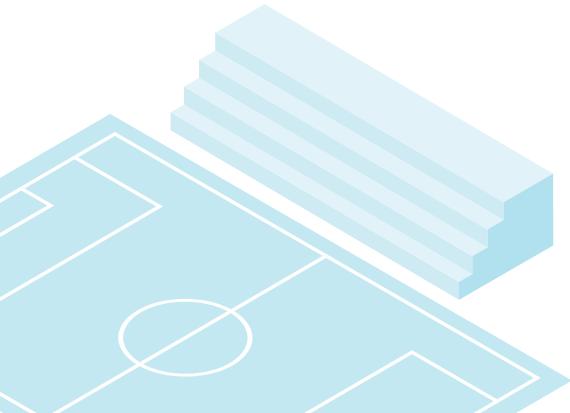
Toutefois, pour maintenir le cadre de vie optimal de la population, nos équipements ayant pris de l’âge doivent être adaptés et modernisés, de sorte à répondre aux plus hauts standards en termes de sécurité, d’accessibilité et de performance énergétique.

De même, notre démographie rend urgents le développement des places d'accueil préscolaires et scolaires ainsi que l'augmentation de l'offre de logements adaptés aux seniors.

Le Conseil administratif souhaite apporter à ces enjeux toute l'attention nécessaire, en cherchant également la mutualisation des espaces dans un contexte de zones à bâtir limitées ; il s'emploiera ainsi à créer tant que faire se peut des lieux multiusages renforçant le lien social.

Il veillera aussi à conjuguer qualité architecturale et sobriété des infrastructures, en suivant des normes de construction prônant une gestion durable des ressources, à travers notamment l'usage de matériaux biosourcés et recyclés ainsi que le réemploi.

Enfin, le Conseil administratif mettra l'accent sur une gestion rationnelle de l'eau et un recours systématique à des sources d'énergie locales et renouvelables pour alimenter les bâtiments publics.



Objectifs

3.1 Organiser la réalisation des équipements publics, y compris le déplacement de certaines activités communales, en intégrant la sobriété comme principe cardinal

3.2 Compléter l'offre de places en crèche en réalisant de nouvelles infrastructures

3.3 Poursuivre la rénovation et l'agrandissement des écoles primaires ainsi que des espaces parascolaires pour garantir l'accueil des enfants meyrinois dans les meilleures conditions

3.4 Développer des lieux de rencontre et d'activité polyvalents que les Meyrinoises et Meyrinois peuvent s'approprier, de sorte à favoriser le vivre ensemble

3.5 Soutenir, par des partenariats public-privé, la création de logements adaptés à l'autonomie des seniors

3.6 Rénover les équipements publics en garantissant leur convivialité et accessibilité ainsi que leur assainissement et performance énergétiques

Exemples de mesures

→ **Réalisation** de deux espaces de vie enfantine sur le site de Corzon

→ **Démarrage** de la rénovation de l'école des Champs-Fréchets

→ **Réalisation** sur le site de Corzon d'un programme concerté de locaux multiusages, notamment à destination des 16-25 ans

→ **Facilitation** de l'implantation d'un EMS aux Champs-Fréchets

→ **Étude** de la rénovation du Centre sportif des Vergers

→ **Relocalisation** des infrastructures liées à la voirie et au paysage



AXE N°4

MEYRIN, PARTICIPATIVE ET INNOVANTE

Peu de communes peuvent revendiquer une vie sociale et économique aussi riche que celle de Meyrin.

Avec près de cent associations, la Ville voit se développer toujours plus d'initiatives collectives, ce qui contribue à faire de notre cité un lieu où chacune et chacun peut s'épanouir.

De même, depuis plusieurs années, la Ville cherche constamment à impliquer les habitantes et habitants dans les prises de décision, puisque ce sont leurs attentes qui doivent guider les politiques publiques communales.

Le Conseil administratif souhaite maintenir cet élan, en veillant à assurer un soutien adéquat aux associations et à encourager la participation citoyenne sous toutes ses formes.

Par ailleurs, le Conseil administratif tient à garantir les meilleures modalités d'accueil et de soutien pour les nombreuses entreprises présentes sur son territoire, en veillant à renforcer les conditions-cadres permettant l'essor d'une économie de proximité sociale et solidaire.

Ainsi, il portera une attention particulière aux besoins des PME contribuant au dynamisme et à l'innovation caractéristiques de Meyrin, et s'engagera avec force pour favoriser les initiatives privées stratégiques pour la Ville, comme le Campus Santé.



Objectifs

4.1 **Encourager** la participation de l'ensemble des Meyrinoises et Meyrinois à la vie sociale, politique, culturelle et associative

4.2 **Soutenir** les initiatives citoyennes visant à ce que les habitantes et habitants s'approprient leur quartier et renforcer l'intégration de la population dans l'élaboration des projets d'aménagement

4.3 **Assurer** un soutien financier et organisationnel adapté pour les associations communales et améliorer la reconnaissance de l'engagement bénévole

4.4 **Encourager** financièrement et faciliter administrativement les initiatives privées favorisant la transition écologique et énergétique

4.5 **Accompagner** les commerces, l'artisanat, l'agriculture et les marchés locaux dans leurs démarches afin de favoriser l'emploi de proximité et les pratiques de consommation durables

4.6 **Renforcer** les liens du Conseil administratif avec les habitantes et habitants de Meyrin-Cointrin

Exemples de mesures

→ **Définition** et concrétisation d'un plan d'actions visant à soutenir la participation aux élections et aux votations

→ **Conduite** des Assises de la culture pour créer une nouvelle politique culturelle

→ **Élaboration** d'un projet pilote de contrat de quartier

→ **Diversification** des mesures dédiées au Fonds communal pour l'énergie, le climat et la biodiversité

→ **Définition** et concrétisation d'une stratégie d'animation des rez-de-chaussée

→ **Ritualisation** d'une rencontre semestrielle du Conseil administratif avec les habitantes et habitants dans les quartiers

AXE N°5

MEYRIN, UNE ADMINISTRATION EXEMPLAIRE, EFFICACE ET EFFICIENTE

Les exigences fixées par la loi sont hautes pour les communes, qui sont soumises à un devoir d'efficacité, d'efficience, de qualité, de transparence et de redevabilité.

Pour respecter ces obligations, la Ville doit se doter de la structure, du personnel et des processus lui permettant de mener au mieux sa mission de service public.

À cet égard, la robustesse des processus transversaux, tels que les ressources humaines, les finances, le numérique et la communication, permet de soutenir les métiers de l'administration dans le développement et le maintien de prestations de qualité.

Le Conseil administratif veillera ainsi à garantir une organisation claire de l'administration, des flux de décision et de gestion simples, rapides et utiles, ainsi que des conditions de travail garantissant l'inclusion et un niveau de motivation élevé pour les employées et employés.



Objectifs

- 5.1** **Maintenir** une fiscalité acceptable pour la population et attractive pour les entreprises
- 5.2** **Assurer** une gestion rigoureuse des deniers publics et veiller à l'efficience et à la durabilité des processus financiers
- 5.3** **Déployer** des conditions de travail attractives et stimulantes au sein de l'administration assurant le bien-être au travail et le développement professionnel
- 5.4** **Garantir** une politique d'engagement transparente promouvant l'égalité des chances et l'inclusion tout en développant plus de places d'apprentissage et de stage dans l'administration
- 5.5** **Mettre en œuvre** une transformation numérique responsable et inclusive pour optimiser l'efficience administrative et faciliter l'accès aux services publics
- 5.6** **Renforcer** le contrôle interne afin d'assurer la robustesse de l'administration



Exemples de mesures

→ **Optimisation** du processus achats

→ **Révision** du Statut du personnel

→ **Définition** et concrétisation d'un plan d'actions apprentissage, stages et petits jobs

→ **Définition** et concrétisation d'une stratégie numérique



TEMPS FORT

CŒUR DE CITÉ, UN NOUVEAU SOUFFLE POUR LA VILLE

D'ici 2029, Meyrin verra son centre de ville complètement changé. Le projet Cœur de cité, qui colore chacun des cinq axes de ce programme de législature, parviendra en effet progressivement à son terme, avec la finalisation successive :

- **d'un parc public** composé d'un vaste bois favorable à la biodiversité, de gazon et de prairies permettant la détente, ainsi que d'un couvert propice aux manifestations diverses ;
- **d'une nouvelle mairie**, abritant les services de l'administration mais aussi dévolue pour quasi-moitié aux habitantes et habitants, ce qui comprend notamment un vaste hall, un tea-room convivial, une salle dédiée à la population, un jardin suspendu et une salle des cérémonies ;
- **de deux places publiques** encourageant les rencontres et accueillant de nombreux arbustes ainsi qu'une fontaine « sèche » pour se rafraîchir.

Le Conseil administratif se réjouit que l'aboutissement du Cœur de cité permette à la Ville de se doter d'un nouvel espace de vie durable, vivant et attractif.

Ainsi, l'inauguration progressive de l'ensemble de ces aménagements, pensés par et pour la population et sur lesquels l'administration continue de s'investir sans relâche, sera sans conteste un temps fort de la législature et de l'histoire de Meyrin.



CONCLUSION

Le Conseil administratif est convaincu que la concrétisation de ses priorités constitue un investissement nécessaire pour assurer un avenir inclusif et durable pour Meyrin.

Pour y parvenir, il s'engagera tout au long de la législature à travailler de manière collégiale, exigeante et transparente. Il veillera également à demeurer en tout temps à l'écoute de la population et à approfondir la collaboration avec le Conseil municipal ainsi que la coopération intercommunale, cantonale et transfrontalière.

Enfin, à travers une politique budgétaire rigoureuse et ambitieuse, le Conseil administratif maintiendra le cap fixé dans ce programme tout en prenant en compte l'évolution du contexte interne et externe, ce qui nécessitera parfois d'adapter certaines priorités.

L'action du Conseil administratif, guidée par ce programme de législature, demeurera en somme orientée vers un unique but : défendre avec force, conviction et constance les droits et les intérêts de l'ensemble des Meyrinoises et Meyrinois.



BOCCARD
Damien Baptiste

- Culture
- Etat civil
- Gérance et entretien des bâtiments
- Systèmes d'information
- Urbanisme, travaux publics et énergie



OSMANI
Xhevrie

- Déléguée pour les affaires économiques
- Petite enfance et familles
- Sécurité municipale
- Solidarités et cohésion sociale



TREMBLET
Laurent

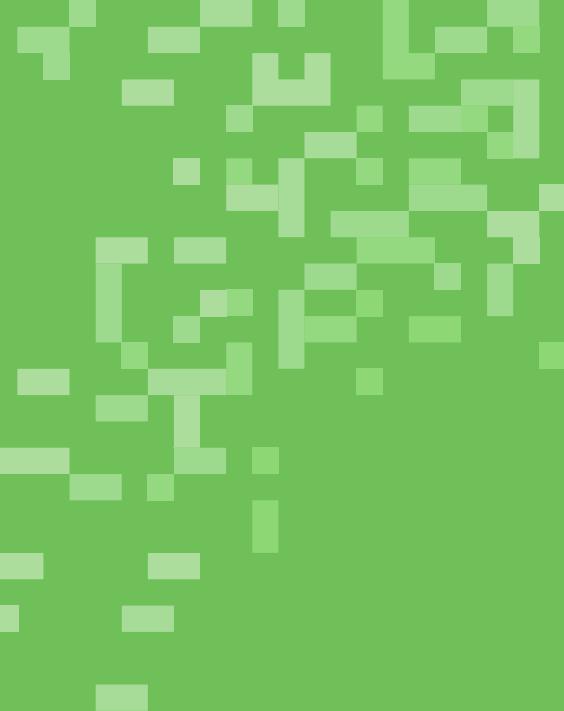
- Finances
- Paysage et biodiversité
- Ressources humaines
- Sport
- Technique et voirie

Conseil administratif in corpore

Secrétariat général

- Communication et affaires économiques
- Programmes publics et portefeuille de projets

- Secrétariat politique
- Système de contrôle interne - LIPAD
- Durabilité



2025 – 2030